



Lettre d'information AIMEylan n°35 **4 janvier 2018**

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre
Groupe au conseil municipal de Meylan

Cette dernière édition 2017 de la lettre Aimeylan résume le conseil municipal du 18 décembre dernier.

Un exécutif toujours pas en ordre de marche.

Deux mois après l'élection du maire, force est de constater que l'exécutif n'est toujours pas opérationnel. Si neuf adjoints sont élus, plus ou moins régulièrement, les délégations de chacun ne sont toujours pas connues. Nous avons dû revoter (3^{ème} fois) une délibération concernant les indemnités des élus suite à un rejet de la préfecture, sans que l'on puisse nous dire le montant en euros des indemnités des élus. De même, nous avons dû voter une DM n°2 (Décision Modificative) sur le budget Inovallée annulant la DM n°1 prise en septembre qui s'est avérée erronée et qui modifiait elle-même des erreurs du budget de juin... Nous avons également demandé à faire retirer une délibération qui avait été rajoutée à l'ordre du jour sans avoir été discutée en commission...

Au cours de ce conseil, Mme Viard-Gaudin a profité de la délibération désignant les nouveaux représentants de la commune au conseil d'administration de Horizons pour pointer du doigt l'absence systématique depuis 2014 des deux élus : J.P. Blanc et C. Allemand.

Le vote du budget reporté à la fin mars.

C'est officiel : malgré sa promesse lors de son élection de faire voter le budget 2018 avant la fin de l'année 2017, le maire a annoncé officiellement que le budget ne serait voté qu'en mars 2018. Les mêmes élus qui avaient voté deux fois contre le budget en mars 2017, contribuant ainsi à la démission du maire D. Guiguet et à l'élection de JP. Blanc, auront donc mis un an pour nous proposer un nouveau budget !

La grande majorité des communes respecte le planning normal, à savoir le vote du budget avant la fin de l'année, permettant ainsi un fonctionnement normal de la commune dès le début de l'année civile. Depuis l'élection de MC. Tardy en 2001, Meylan a pris la mauvaise habitude de voter le budget fin mars, ce qui oblige entre autres, à voter une délibération permettant l'anticipation des investissements et des subventions aux associations sur la base du budget de l'année précédente. Cette année, le nouveau maire a donc fait voter une délibération sur la base du budget 2017 qu'il avait fortement critiqué et refusé de voter !
Quelle preuve d'impréparation.

Réforme des rythmes scolaires.

Mme AL. Husson a pris la parole en début de conseil pour nous donner la position de la commune, qui s'est avérée être à ce stade la position de l'exécutif, à savoir revenir à la semaine de 4 jours, position prise notamment suite à l'enquête faite auprès des parents d'élèves. Les Conseils d'écoles devront donner leur avis en début d'année. Nous

avons demandé à ce qu'à l'issue de cette étape, le conseil puisse débattre de ce sujet en prenant en considération l'impact sur les enfants directement concernés. D. Guiguet a proposé qu'un expert grenoblois sur ce sujet, M. Baffert, soit entendu dans ce débat, à l'issue duquel le conseil arrêtera la position communale.

Transfert à la Métro de la compétence GEMAPI.

Le transfert à la Métro de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est un dossier assez complexe sur lequel nous avons eu à nous prononcer. En septembre dernier, la Métro a structuré sa politique selon 4 axes du code de l'environnement :

- l'aménagement de bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Comme pour les autres compétences transférées à la Métro, la question du transfert financier des communes vers la Métro se pose. L'évaluation de ce transfert se fait par une commission « CLECT » entre les communes et la Métro. Le transfert financier doit se faire en 3 étapes en fonction de la typologie des communes : d'abord pour les villes qui versent des subventions aux syndicats intercommunaux, bien identifiées dans les budgets communaux. Puis pour les communes (généralement plus petites) qui géraient en direct cette compétence. Enfin, une réévaluation est prévue en 2020 pour ajuster le montant transféré par rapport à la réalité et non sur la base du déclaratif fait par les communes. Pour être complet, ce transfert des compétences communales vers la Métropole s'est complexifié avec le transfert de compétences de l'Etat vers la Métropole. L'Etat ne prévoyant pas de transfert financier a donc prévu la possibilité pour les Métropoles d'une « taxe GEMAPI » payée par les contribuables pour compenser ce transfert. Les charges de l'Etat ont été évaluées à 25% des coûts transférés. La Métropole a donc décidé d'utiliser l'impôt à hauteur de 10€/foyer fiscal en moyenne, soit le quart de ce qui lui était permis par l'Etat. L'exécutif de la commune de Meylan aurait souhaité que la nouvelle « taxe GEMAPI » couvre l'ensemble des compétences transférées, évitant ainsi à la commune de Meylan de transférer à la Métropole le budget correspondant aux charges transférées.

Nous avons voté contre la délibération présentée par l'exécutif qui donnait un avis négatif au rapport de la commission CLECT chargée d'évaluer le transfert des budgets lié à ce transfert de compétence. Rappelons enfin que la délibération métropolitaine a été votée à l'unanimité du conseil métropolitain et que le rapport de la « CLECT » avait été finalisée à l'unanimité des membres (les membres meylanais de la majorité étaient absents !)

Nous comprenons que ce transfert de compétences désavantage les communes qui ont investi dans la gestion de ces risques par le passé, ce qui est le cas de la commune. Nous aurions continué à investir sur ce domaine environnemental les prochaines années. Nous resterons vigilants pour que la Métropole continue à investir et entretenir les aménagements déjà réalisés sur notre commune. Nous resterons également vigilants pour que la clause de revoyure respecte un principe d'équité vis-à-vis de l'histoire de chaque commune même si la solidarité et l'efficacité du système doit reposer sur l'ensemble de la Métropole.

SPL Inovallée.

A l'issue de la présentation du rapport d'activités de la SPL (Société Publique Locale) Inovation, un débat s'est ouvert autour du futur de cette société qui gère à la fois le TARMAC (pépinière d'entreprises d'Inovallée) mais aussi des aménagements communaux. Pour cette dernière mission, la SPL intervient sur Meylan (Inovallée), Corenc, mais aussi sur des petites communes du Grésivaudan. La SPL intéresse à la fois le conseil départemental (à travers ses satellites d'aménagement Territoire38) et la Métropole, structures qui devront réfléchir ensemble sur l'avenir de cette SPL. Comment cette municipalité, en froid avec le département et en guerre contre la Métropole peut-elle préparer cette reconversion ? Faut-il qu'à l'avenir les deux missions actuelles soient portées par la même structure ? De nombreuses questions qui nécessiteront un prochain débat au conseil municipal.

Rue du Poulet.

Pour la 3ème fois en six mois la même délibération a été présentée : la proposition étant de vendre l'ancienne poste à un bailleur social pour construire deux logements sociaux. Une nouvelle fois, nous sommes intervenus pour demander qu'une vision d'ensemble soit présentée, en lien avec l'aménagement en cours du parc des Ayguinards et la nécessaire rénovation des deux gymnases de La Revirée et des Ayguinards. C'est l'absence de majorité qui avait

fait reporter cette délibération les deux premières fois. A notre surprise, une partie de nos arguments ont été repris tant par JC. Peyrin que par H. Viard-Gaudin, amenant le nouvel exécutif à retirer définitivement cette délibération, avec lancement d'une réflexion plus globale.

Malacher Nord.

La délibération lançant les études de Malacher Nord devait être votée en novembre « simultanément » par la Métropole et la commune. Le nouveau maire avait demandé à la Métropole de reporter ce projet pour l'étudier (il faisait pourtant partie du comité de pilotage...). Cette délibération a donc été présentée. Nous regrettons que les travaux du SMTC sur la ligne de bus C1 ne soient pas réalisés en même temps que la construction des places. Nous avons proposé un amendement demandant la compatibilité des travaux avec la création d'un site propre pour la ligne C1. Cet amendement a été voté à l'unanimité et a été repris quelques jours plus tard par le Conseil Métropolitain.

Crèches : du grand n'importe quoi !

Mme AL. Husson a attiré l'attention du conseil sur la très longue liste de Meylanais (80) en attente d'une place dans une crèche communale. Sans connaître les chiffres exacts, beaucoup d'entre vous nous avait informé de ce constat. L'équipe du maire déplore cette situation et se plaint de ne pouvoir créer ex-nihilo de nouvelles places dans les crèches. Mais faut-il rappeler que cette même équipe a fermé deux crèches à Meylan dans les 10 dernières années ? La crèche associative des « pitchounets » qui était située dans l'espace commercial des Buclos, structure accueillant une vingtaine d'enfants a été fermée en 2009 par Mmes Allemand et Husson. Les mêmes conseillères ont aussi imposé la fermeture de la crèche familiale « les Calinous » en début de ce mandat. Cette crèche pouvait accueillir 23 enfants avec 11 assistantes maternelles.

L'accueil de nouvelles familles à Meylan implique des capacités d'accueil de petite enfance. Ce n'est pas les lamentations actuelles qui changeront les deux fermetures passées, fruit de la courte vue de l'équipe Tardy, toujours en place. Les familles apprécieront !

Si nous désapprouvons le projet de méga crèche, nous sommes désireux de voir les structures petite enfance évoluées à Meylan. Des rénovations et restructurations sont nécessaires pour répondre aux besoins des familles et des personnels afin d'offrir une prestation et des lieux de travail de qualité. Ces besoins ne peuvent plus souffrir de cette politique en dormance.

**Les élus de Aimeylan vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2018.
Nous souhaitons que notre commune retrouve au plus vite une gouvernance
digne de ce nom.**

Prochains conseils municipaux

lundi 29 janvier 18h30 – débat d'orientations budgétaires

lundi 26 mars 18h30 – vote du budget

N'oubliez pas de visiter notre site <http://aimeylan.fr>

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>